

en vertu de l'Acte de garantie contenu dans le Règlement de 1733, & sanctionné par les différens Ordres de l'Etat; après le plus mûr examen & avec la plus grande impartialité, que nous prononçons définitivement comme suit. „

„ ART. I. *Déclaration sur le sens de l'Article II & du § second de l'Article III du Règlement de 1738.* „

„ Que le droit attribué au Conseil Général dans le Paragraphe second de l'Article III du Règlement de 1733, de rejeter en tout ou en partie les Sujets qui lui sont présentés, ne peut s'étendre au-delà des bornes prescrites par l'Article II du même Règlement, où il est dit expressément que les Syndics ne pourront être pris que dans le Conseil des Vingt-Cinq: que par conséquent le Conseil Général ne pourra, sous quelque prétexte que ce soit, se dispenser d'être annuellement les Syndics dans le nombre des Membres actuels & éligibles du Petit Conseil: d'où il résulte que si dans ladite élection qui doit se faire chaque année dans le tems fixé par l'Edit, il arrivoit que le Conseil Général eut rejeté tous les Membres actuels & éligibles du Petit Conseil; ou que sans les avoir tous rejetés il n'en restât plus assez à présenter pour qu'on pût en nommer deux pour chaque place qu'il y auroit à pourvoir, tous les Membres actuels & éligibles seroient présentés ensemble au Conseil Général pour qu'il choisisse entre-eux le nombre nécessaire pour faire ou compléter l'élection. „

„ II. *Déclaration sur le sens de l'Article VI.* „

„ L'Article VI du Règlement de 1733, ayant statué que rien ne pourra être porté au Conseil des Deux-Cens, qu'auparavant il n'ait été traité & approuvé dans le Conseil des Vingt-Cinq; & qu'il ne sera rien porté au Conseil Général qui n'ait été auparavant traité & approuvé dans le Conseil des Deux-Cens: ce seroit bouleverser la Constitution, jeter la République dans le trouble & dans le désordre, donner au Conseil Général la faculté de disposer de tous les droits & pouvoirs attribués par la Loi aux autres Conseils, & de se les adjudger à lui-même; le rendre maître de toutes les affaires & indépendant de tous les autres Conseils, que de forcer le Petit  
Conseil